

**Académie
de
Dijon**

DE LA FORMATION À L'EMPLOI : UNE TRANSITION DIFFICILE

La formation des jeunes et leur insertion professionnelle restent au premier plan des préoccupations des jeunes eux-mêmes, de leur famille, mais également des responsables éducatifs et des pouvoirs publics. Aussi, pour connaître le devenir des anciens élèves et apprentis, le ministère de l'Éducation nationale réalise-t-il des enquêtes depuis de nombreuses années, avec l'appui des établissements scolaires et des centres de formation d'apprentis. Cette note présente les résultats des dernières enquêtes effectuées en 2005, qui appréhendent les situations des jeunes sept mois après la fin de leurs études en Bourgogne.

La faible croissance économique des années précédentes pèse sur l'emploi et se traduit par une persistance du chômage des jeunes, plus accentuée à la sortie du lycée. Sept mois après la formation, l'accès à un poste stable est devenu rare : il concerne seulement 21 % des anciens élèves et 41 % des anciens apprentis, ces derniers étant avantagés par leur embauche dans l'entreprise d'apprentissage. Un atout pour les uns et les autres : un niveau de formation plus élevé facilite l'obtention d'un emploi.

Les modalités d'entrée dans la vie active des jeunes se différencient selon le genre, le domaine d'études, le diplôme préparé. De fait, le marché du travail est en général moins favorable pour les jeunes filles quel que soit le niveau ou le mode de formation. Par comparaison à la population masculine, leur risque de chômage est plus fort, leur salaire inférieur et les contrats à temps partiel plus fréquents. La transition de l'école à l'emploi est difficile pour les moins diplômés et notamment les sortantes de niveau V qui se trouvent plus souvent confrontées au chômage.

La plupart des jeunes en emploi au 1^{er} février 2005, exercent leur activité professionnelle en Bourgogne, seulement 30 % travaillent hors de la région. Les petits établissements sont leurs employeurs privilégiés avec deux activités dominantes : le commerce dès la fin du lycée et le bâtiment après l'apprentissage. Les débutants occupent une position particulière par rapport aux autres actifs : un chômage élevé, de nombreux contrats de courte durée, des salaires faibles. Les apprentis résistent mieux à court terme aux tensions sur le marché du travail.

Après le lycée technique et professionnel, 5 jeunes sur 10 en emploi

En Bourgogne, 60 100 élèves ont fréquenté les lycées publics et privés au cours de l'année scolaire 2003-2004. Près de 4 480 jeunes scolarisés en dernière année d'une formation technologique et professionnelle, du CAP au BTS, sont arrivés sur le marché du travail. Au 1^{er} février 2005, tous niveaux confondus, 53 % des sortants occupent un emploi salarié (CDI, CDD, intérim) et 33 % en recherchent un. D'autres bénéficient de contrats de qualification (6 %), d'emplois jeunes (1 %), ou suivent un stage (3 %). Les jeunes qui ne recherchent pas immédiatement d'activité professionnelle sont peu nombreux (4 % se déclarent inactifs).

Situation des garçons à la sortie du lycée

(en %)	BEP-CAP	Bac Pro	BT-BTn	BTS	Ensemble
Emploi salarié	47	64	41	68	58
Contrat qualification	5	5	17	6	6
Autre mesure	5	2	8	2	4
Chômage	38	26	23	23	29
Inactivité	5	3	11	1	3
Total	100	100	100	100	100
Effectifs sortants	700	540	150	590	2 030

Lecture : parmi les 540 lycéens sortants en juin 2004 d'une terminale de Bac Pro, 64 % ont un emploi, 5 % un contrat de qualification... au 1^{er} février 2005.
Source : enquête IVA 2005, Rectorat.

Situation des filles à la sortie du lycée

(en %)	BEP-CAP	Bac Pro	BT-BTn	BTS	Ensemble
Emploi salarié	34	45	51	66	50
Contrat qualification	4	12	11	4	6
Autre mesure	5	3	7	4	4
Chômage	50	38	28	24	36
Inactivité	7	2	3	2	4
Total	100	100	100	100	100
Effectifs sortants	750	530	260	790	2 450

Source : enquête IVA 2005, Rectorat.

Sept mois après la sortie du lycée, six garçons et cinq filles sur dix sont salariés. L'embauche est d'autant plus rapide que leur niveau d'études est élevé. Garçons et filles connaissent des conditions d'entrée dans la vie active relativement proches après un BTS : les deux tiers occupent un emploi et le quart est au chômage, mais le nombre de postes stables et le niveau de rémunération favorisent nettement la population masculine.

Les difficultés économiques persistantes ont entraîné une augmentation du chômage. En 2005, le tiers des sortants sont confrontés au chômage, ils étaient 18 % dans ce cas en février 2002. Les plus touchés sont toujours les jeunes filles et les moins diplômés. Le risque de chômage plus faible après un baccalauréat technologique, s'explique par la signature de nombreux contrats de qualification (17 % des garçons, 11 % des filles), mais également par la part importante de jeunes qui ne recherchent pas d'emploi. De fait, les filles déclarent être en attente d'un événement familial (enfant, mariage...), et les garçons sont dans l'expectative d'une formation, d'un emploi ou d'une mission d'intérim.

Dans un contexte de ralentissement économique, les entreprises recrutent peu sur des contrats à durée indéterminée. Seulement 37 % des salariés obtiennent un CDI, 39 % ont un CDD et 20 % une mission d'intérim. Les conditions d'emploi offertes à la population masculine sont plus favorables puisque 40 % accèdent à un poste stable contre le tiers des filles, ces dernières étant majoritairement embauchées en CDD (52 % contre le quart des garçons). Près du tiers des garçons s'insèrent également par le biais de l'intérim pour seulement 12 % des filles. De plus, 28 % des filles sont à temps partiel pour à peine 7 % des garçons. Près de 36 % des jeunes ont déjà travaillé dans l'entreprise d'embauche (stage, job d'été). La plupart sont recrutés dans des établissements de moins de cinquante salariés.

Les métiers dominants pour les garçons sont ceux d'ouvriers, pour les filles ceux d'employées, reflétant ainsi le partage traditionnel des formations et des professions. Les garçons ont des emplois liés aux fonctions de production, fabrication, installation, maintenance ou réparation (64 %), tandis que les jeunes filles exercent des activités de secrétariat, accueil, gestion, comptabilité, ou commerce, vente (61%). Cependant, les types d'emplois varient avec le niveau de diplôme. En février 2005, les garçons de niveaux V et IV occupent principalement des postes d'ouvriers (24 % qualifiés et 40 % manœuvres), alors que le tiers des salariés sortants de BTS sont techniciens ou agents de maîtrise. Le quart d'entre eux travaillent dans des entreprises de la mécanique, de la métallurgie ou de l'électricité, 18 % intègrent la branche du bâtiment et des travaux publics, 14 % sont dans le commerce...

Les jeunes filles sont essentiellement employées de bureau (35 %) ou de commerce (28 %) et seulement 7 % des sortantes salariées de BTS sont techniciennes. Les fonctions de secrétariat, gestion et comptabilité augmentent avec l'élévation de la qualification, concernant 9 % des jeunes issues de BEP, 39 % des Bac Pro et la moitié des titulaires de BTS. Près de 28 % des débutantes trouvent leur première embauche dans le commerce, les autres se dispersent dans divers secteurs d'activité : les services aux particuliers (11 %), l'hôtellerie-restauration (10 %), l'enseignement et la santé (10 %)...

Trois quarts des salariés travaillent entre trente-cinq et quarante heures. Les premiers emplois sont proches du Smic : le salaire médian déclaré en février 2005 est de 1 100 euros net. Quelle que soit la classe de sortie, la rémunération de la population féminine reste inférieure, l'écart salarial entre les garçons et les filles étant d'environ 120 euros.

Salaire mensuel net selon le diplôme

(en euros)		
garçons		filles
1 100	BEP	1 049
1 190	Bac Pro	1 000
1 200	BTS	1 002
1 155	Ensemble	1 032

Source : enquête IVA 2005, Rectorat.

► Des situations contrastées

À niveau d'études comparable, les situations diffèrent selon les spécialités qui connaissent une forte dominante masculine ou féminine. L'adaptation au marché du travail des jeunes filles, essentiellement présentes dans les formations larges des services, est de plus en plus préoccupante au fil des ans.

Après une classe terminale de **CAP** et de **BEP**, le domaine **mécanique, électricité, électronique** est relativement porteur en termes d'embauche à ce niveau (48 %). Les sortants des spécialités **services aux personnes** sont également nombreux à obtenir des emplois mais fréquemment à temps partiel. Les anciens élèves du **génie civil, construction, bois** présentent une situation particulière avec une part importante de contrats à durée indéterminée. L'entrée dans la vie active des filles à la sortie des formations de **secrétariat, bureautique** reste ardue : seulement 20 % sont salariées, souvent sur des contrats à durée déterminée, et 58 % cherchent du travail. De même, les formés du domaine **échanges et gestion** ont des débuts difficiles, près de la moitié sont sans emploi, et plus du tiers des postes sont à temps partiel.

À l'issue d'un **baccalauréat technologique** ou **professionnel**, les jeunes des spécialités de **mécanique, électricité, électronique** et des **sciences médico-sociales** sont pour les deux tiers salariés au bout de sept mois. Cependant, les premiers sont davantage employés par une société d'intérim, les seconds sont fréquemment recrutés sur des contrats à durée déterminée ou à temps partiel. La situation paraît peu favorable pour les élèves issus des domaines **sciences et technologies tertiaires, de comptabilité, gestion, et de secrétariat, bureautique** : elles et ils sont les plus exposés aux risques de chômage et de précarité, avec de nombreuses embauches à temps partiel ou sur des contrats aidés, notamment de qualification. Le devenir des bacheliers **commerce, vente** est relativement difficile : l'accès à l'emploi, souvent à temps partiel, est en dessous de l'ensemble des sortants de niveau IV et leur chômage reste élevé.

Sortir d'une terminale de **BTS** garantit une insertion rapide, 66 % sont salariés sept mois après la fin de la scolarité. Mais là aussi, des différenciations sont à souligner. Ainsi, les jeunes des spécialités **mécanique, électricité, électronique** et **accueil, hôtellerie, tourisme** se distinguent par une part élevée d'embauches (72 %). Si les perspectives à l'issue des formations **pluritechnologiques de la production** (conception de produits industriels...) sont proches de la moyenne en termes d'emploi, ces jeunes sont davantage au chômage. Les formés dans les domaines **secrétariat, bureautique et comptabilité, gestion** rencontrent là encore des difficultés, avec des situations de chômage les plus importantes à ce niveau de qualification.

Situation des jeunes après un BEP, CAP

(en %)	Emploi	Temps partiel	Mesure	Chômage	Effectifs sortants	Part des filles
Génie civil, construction, bois	41	7	15	43	210	7 %
Mécanique, électricité, électronique	48	9	9	37	340	4 %
Échanges et gestion	33	35	8	49	240	64 %
Secrétariat, bureautique	20	17	15	58	120	100 %
Services aux personnes	46	40	10	39	330	89 %
Ensemble toutes spécialités	39	24	11	44	1 450	52 %

Lecture : parmi les 340 lycéens sortants en juin 2004 du domaine mécanique, 48 % ont un emploi (CDI, CDD, intérim) dont 9 % à temps partiel, 9 % ont un contrat de qualification ou autre mesure, 37 % sont au chômage au 1^{er} février 2005.

Source : enquête IVA 2005, Rectorat.

Situation des jeunes après un BTn, Bac Pro

(en %)	Emploi	Temps partiel	Mesure	Chômage	Effectifs sortants	Part des filles
Mécanique, électricité, électronique	64	6	9	23	370	3 %
Commerce, vente	48	36	14	36	150	68 %
Comptabilité, gestion	43	37	18	37	140	78 %
Secrétariat, bureautique	37	36	19	38	180	97 %
Sciences médico-sociales	61	39	16	19	150	96 %
Sciences et technologies tertiaires	33	33	23	34	150	61 %
Ensemble toutes spécialités	52	22	13	30	1 480	54 %

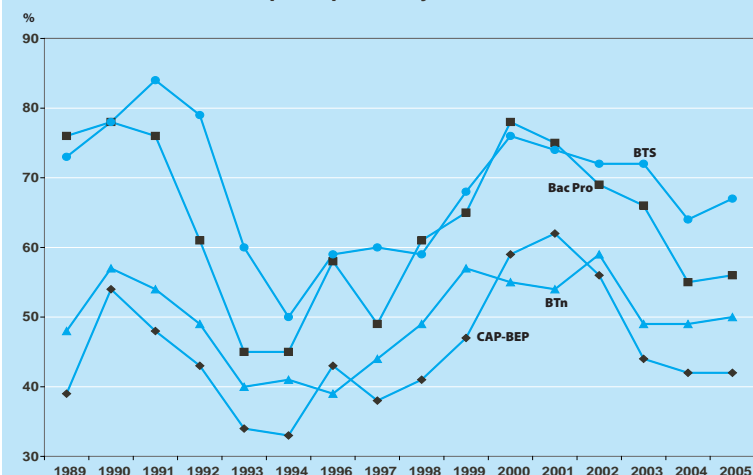
Source : enquête IVA 2005, Rectorat.

Situation des jeunes après un BTS

(en %)	Emploi	Temps partiel	Mesure	Chômage	Effectifs sortants	Part des filles
Pluritechnologies de la production	66	4	5	28	130	3 %
Mécanique, électricité, électronique	72	3	12	15	180	5 %
Commerce, vente	63	18	12	21	230	67 %
Comptabilité, gestion	64	18	5	29	280	84 %
Secrétariat, bureautique	63	19	5	31	220	98 %
Accueil, hôtellerie, tourisme	72	19	7	18	100	82 %
Ensemble toutes spécialités	66	12	9	24	1 380	57 %

Source : enquête IVA 2005, Rectorat.

Évolution des taux d'emploi après le lycée



Dans un contexte marqué par des transformations profondes des systèmes éducatif et productif, la hiérarchie des diplômes n'est toutefois pas remise en cause, tant en période de récession ou de reprise économique.

Après le contrat d'apprentissage, 6 jeunes sur 10 en emploi

L'apprentissage, contrat particulier de travail et d'éducation, concerne 11 400 jeunes en Bourgogne. Près de 3 700 apprentis ont terminé leur dernière année pour accéder au marché du travail en juin 2004. Tous niveaux confondus, 65 % des sortants occupent un emploi salarié (CDI, CDD, intérim) et 25 % en recherchent un, en février 2005. Quelques-uns bénéficient de contrats de qualification (5 %), d'autres sont en stage (2 %) ou en emploi-jeune (1 %). Les jeunes qui ne recherchent pas immédiatement d'activité professionnelle sont peu nombreux (2 % se déclarent inactifs).

Situation des garçons après l'apprentissage

(en %)	CAP	BEP	Bac Pro	BP	BTS	Ensemble
Emploi salarié	56	69	78	89	77	67
Contrat qualification	3	5	5	1	4	4
Autre mesure	4	3	4	1	6	4
Chômage	36	20	10	6	13	23
Inactivité	1	3	3	3	-	2
Total	100	100	100	100	100	100
Effectifs sortants	1 140	390	380	210	200	2 580

Lecture : parmi les 1 140 sortants d'apprentissage en juin 2004 d'une année terminale de CAP, 56 % des sortants ont un emploi, 3 % un contrat de qualification, 36 % sont au chômage... au 1^{er} février 2005.

Source : enquête IPA 2005, Rectorat.

Situation des filles après l'apprentissage

(en %)	CAP	BEP	BP	BTS	Ensemble
Emploi salarié	39	52	94	79	60
Contrat qualification	10	8	-	3	7
Autre mesure	4	4	-	-	3
Chômage	42	34	6	15	28
Inactivité	5	2	-	3	2
Total	100	100	100	100	100
Effectifs sortants	430	220	190	130	1 150

Source : enquête IPA 2005, Rectorat.

Sept mois après la fin du contrat d'apprentissage, sept garçons et six filles sur dix sont salariés. Les cohortes des deux années précédentes subissaient les effets des difficultés économiques. Cette année, les anciens apprentis résistent sur ce marché du travail perturbé. Le chômage s'est stabilisé à 25 % contre 15 % en 2002. À l'exception du CAP, les emplois progressent à tous les niveaux de formation, pour les filles comme pour les garçons. Les jeunes qui ont terminé un brevet professionnel, se distinguent nettement par une insertion rapide : les deux tiers des garçons et les trois quarts des filles occupent des postes stables. La situation des sortants de BTS est également favorable avec plus de 77 % de salariés.

Les niveaux de formation pour IVA/IPA

- Niveau V : sorties de l'année terminale des cycles courts professionnels (CAP, BEP, MC).
- Niveau IV : sorties des classes terminales du baccalauréat professionnel et technologique.
- Niveau III : sorties des classes terminales de BTS.

La qualification demeure un atout et l'emploi augmente avec le niveau de formation, de manière plus accentuée pour la population féminine. Ainsi, 39 % des anciennes apprenties sont salariées à l'issue du CAP, pour 52 % après un BEP et 94 % des sortantes de brevet professionnel. En revanche, plus des deux tiers des garçons ont un travail, exception faite des anciens apprentis de CAP qui rencontrent davantage de difficultés (plus du tiers au chômage).

Au moment de l'enquête, 59 % des garçons et 57 % des filles en emploi ont un contrat à durée indéterminée. Le travail à temps partiel concerne davantage la population active féminine (21 % pour à peine 3 % des garçons). Les petits établissements sont les employeurs privilégiés avec deux activités prépondérantes, le bâtiment et le commerce. Elles et ils sont majoritairement recrutés dans des établissements de moins de dix salariés. Près de la moitié ont déjà travaillé dans l'entreprise d'embauche comme apprenti ou lors de stage ou job d'été.

Les garçons occupent principalement des postes d'ouvriers qualifiés (44 %) ou de manœuvres (36 %). Près de 7 % sont des employés et 6 % exercent une profession intermédiaire. La construction recrute 30 % des débutants essentiellement de niveaux V et IV. Dans l'industrie de la mécanique, l'électricité ou la métallurgie, les embauches progressent avec la qualification : 10 % des sortants de CAP-BEP, 17 % des bacheliers professionnels et 25 % après un BTS. D'autres secteurs les accueillent également : l'agriculture (12 %), les industries agroalimentaires (10 %), la réparation automobile (8 %), les hôtels et restaurants (6 %).

Les anciennes apprenties sont vendeuses (38 %), coiffeuses (14 %) ou serveuses (12 %). La moitié d'entre elles occupent donc des postes d'employées, le tiers sont ouvrières qualifiées et 2 % exercent une profession intermédiaire. Près de 30 % des débutantes trouvent un emploi dans les entreprises du commerce, les autres se dispersent dans diverses activités : l'enseignement et la santé (20 %), les hôtels et les restaurants (12 %), les services aux particuliers (12 %), les industries agroalimentaires (9 %).

La plupart des salariés travaillent entre trente-cinq et quarante heures. Pour un temps plein, le salaire médian déclaré en février 2005 est de 1 091 euros net, proche du Smic. Quelle que soit la classe de sortie, la rémunération de la population féminine demeure inférieure, l'écart salarial entre les garçons et les filles étant d'environ 90 euros.

Salaire mensuel net selon le diplôme

garçons	(en euros)	filles
1 052	CAP-BEP	986
1 127	BP	1 049
1 200	BTS	1 010
1 100	Ensemble	1 010

Source : enquête IPA 2005, Rectorat.

► Des parcours différenciés

Une fois l'apprentissage terminé, les jeunes connaissent des itinéraires différenciés selon les spécialités suivies. Ces disparités s'expliquent en partie par les formations suivies qui conduisent les filles et les garçons vers des espaces professionnels distincts. Représentant le tiers des effectifs, les jeunes filles sont surtout présentes dans les spécialités de la pharmacie, la coiffure, la vente et l'hôtellerie-restauration.

Le devenir des sortants des formations de l'**agriculture** se rapproche de celui de l'ensemble des apprentis avec 65 % de salariés et 21 % de chômeurs. Ils exercent leur activité dans l'agriculture essentiellement dans des entreprises de moins de dix salariés. Leur chômage reste en dessous de la moyenne, dû au nombre de jeunes en mesure (9 %) ou en inactivité (5 %). Seulement le tiers d'entre eux travaillent sur des contrats à durée indéterminée.

Avec des indicateurs d'emploi proches de la moyenne, l'insertion des jeunes à l'issue des spécialités de l'**agro-alimentaire** (boucher, charcutier, pâtissier...) révèle quelques difficultés, du fait d'un effectif important de chômeurs (31 %). La plupart travaillent dans les entreprises artisanales de l'alimentaire comme les boulangeries, pâtisseries ou l'hôtellerie-restauration, la grande distribution.

Au fil des enquêtes, les anciens apprentis de la réparation **automobile** se trouvent toujours dans une situation médiane. Près de 65 % sont salariés et près du quart sont au chômage. La moitié des embauches s'effectuent dans la réparation automobile, 20 % dans l'industrie de la mécanique.

Les jeunes de la filière **métallurgie** se distinguent de l'ensemble des apprentis par de nombreuses missions d'intérim (14 % contre 6 %), des recrutements importants dans des entreprises de plus grande taille, une meilleure rémunération. Les trois quarts sont salariés, travaillant principalement dans l'industrie mécanique, l'électricité, la métallurgie (54 %) ou la construction (13 %).

À l'issue des spécialités du **bois**, les sortants paraissent nettement avantagés avec un accès rapide à l'emploi (80 %). Ils commencent leur vie active par de nombreux postes stables notamment dans la construction, un recours important à l'intérim et un chômage relativement faible.

Intérim et contrats aidés caractérisent l'entrée dans la vie active des jeunes du domaine de l'**électricité**. Avec une rémunération significative, près de 61 % sont salariés dans des petites entreprises de la construction (55 %) mais également des établissements de la mécanique, l'électricité, la métallurgie (27 %).

Après une formation dans les métiers du **bâtiment**, les garçons ne se différencient guère de l'ensemble des apprentis, que ce soit en termes d'emploi ou de chômage. Ils travaillent souvent dans des petites entreprises, essentiellement dans la construction (86 %).

En revanche, les formés dans les spécialités du **commerce**, à dominante féminine, sont exposés aux risques de chômage et de précarité du fait de la concurrence caractérisant l'ensemble des professions de la vente : le tiers cherche du travail et 55 % sont salariés. Près de 60 % des recrutements, qui se distinguent par de nombreux contrats à durée limitée ou à temps partiel, se trouvent dans le commerce.

La situation paraît également peu favorable pour les sortants du domaine de l'**hôtellerie-restauration**, dont la moitié sont des jeunes filles. Elles et ils sont davantage touchés par le chômage (36 %). Près de 80 % occupent des emplois dans les hôtels, cafés, restaurants.

Les anciennes apprenties de la **coiffure** présentent une situation particulière. Leur taux d'emploi est faible du fait d'un recours important aux contrats de qualification (27 % contre 5 % en moyenne). La réussite au CAP leur permet d'être embauchées sur des contrats à durée indéterminée ou de qualification afin de préparer le brevet professionnel nécessaire pour s'installer à leur compte. Près de 21 % sont néanmoins au chômage au bout de sept mois.

Le trait dominant des itinéraires professionnels des employées de **pharmacie** est la stabilité des postes trouvés dans des établissements de moins de dix salariés. À l'issue du brevet professionnel de préparateur en pharmacie, très peu se retrouvent sans emploi (5 %).

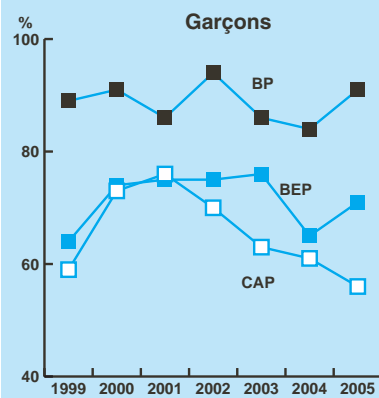
Comparaison selon divers indicateurs

(en %)	Emploi salarié	Contrat de qualification	Chômage	Salaire net médian	Temps partiel	Entreprises de moins de dix salariés	Effectifs sortants	Part des filles
Agriculture	65	4	21	1 000 €	10	70	520	17 %
Agroalimentaire	64	1	31	1 084 €	4	55	470	18 %
Automobile	65	6	22	1 058 €	-	43	480	1 %
Métallurgie	74	3	21	1 200 €	1	21	420	2 %
Bois	80	3	11	1 050 €	-	48	200	-
Électricité	61	4	24	1 162 €	-	53	190	-
Bâtiment	65	5	25	1 100 €	3	56	670	-
Commerce	55	3	34	1 035 €	28	51	580	78 %
Hôtellerie	55	3	36	1 000 €	10	50	390	49 %
Coiffure	49	27	21	960 €	16	85	190	95 %
Pharmacie	95	-	5	1 074 €	7	78	160	99 %
Total	65	5	25	1 091 €	7	51	3 730	31 %

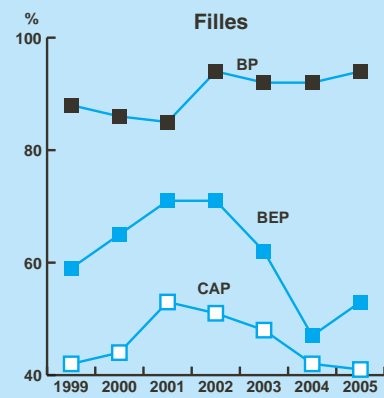
Lecture : après une formation du domaine de l'agriculture, 65 % des sortants d'apprentissage ont un emploi salarié, 4 % ont un contrat de qualification et 21 % sont au chômage au 1^{er} février 2005. 70 % des jeunes travaillent dans des entreprises de moins de dix salariés, 10 % sont à temps partiel, et leur salaire est de 1 000 euros.

Source : enquête IPA 2005, Rectorat.

Évolution des taux d'emploi après l'apprentissage



Au fil des ans, l'insertion reste plus favorable pour les garçons quel que soit le diplôme à l'exception du brevet professionnel.



Apprentis et lycéens : des trajectoires distinctes

Formés au cœur même du monde du travail, les anciens apprentis connaissent-ils des conditions d'insertion meilleures que celles des élèves ? Cette comparaison régionale apparaît fragile pour plusieurs raisons, même si l'on ne retient que les sortants de CAP et de BEP, population dont l'effectif paraît comparable.

En premier lieu, **les métiers appris ne sont pas tout à fait les mêmes**. Par exemple, sur près de cent diplômes préparés en apprentissage dans la région en 2005, quarante-sept sont communs avec les lycées professionnels de l'Éducation nationale. Certaines spécialités sont enseignées exclusivement en apprentissage (couvreur, fleuriste...), d'autres en lycée (secrétaire, géomètre...).

Deuxième observation, **les publics ne sont pas identiques et n'ont pas suivi les mêmes formations**. La population lycéenne est mixte, les filles représentant la moitié des effectifs. Alors que sept apprentis sur dix sont des garçons, ce qui crée un biais car ils trouvent un emploi plus aisément. Les lycéennes sortent des spécialités de services et les apprentis ont reçu une formation orientée vers la production. De plus, les CAP en trois ans ont disparu des lycées professionnels au profit des BEP et des baccalauréats professionnels. Finalement au niveau V, l'apprentissage forme majoritairement aux diplômes de CAP et le lycée aux BEP : parmi les 2 200 sortants de CFA, les trois quarts ont préparé un CAP, et parmi les 1 500 sortants de lycée, les trois quarts ont suivi une formation de BEP.

Le troisième constat souligne **le rôle de l'entreprise**. Selon l'enquête de février 2005, l'insertion paraît favorable pour les apprentis avec un taux d'emploi plus élevé (environ 16 points de plus) et un chômage plus faible que les élèves (34 % contre 44 %). Les recrutements sur des contrats à durée indéterminée les concernent plus souvent (60 % de CDI contre 40 % des postes occupés après le lycée). Cet avantage résulte en partie de l'embauche de certains jeunes par leur maître d'apprentissage (près du tiers). Quant aux autres apprentis, la recherche d'emploi leur est facilitée par leur expérience professionnelle et leur connaissance de l'entreprise, fort appréciées des employeurs. Ces éléments constituent des atouts en période de crise.

Situation des jeunes à la sortie d'un CAP et BEP

(en %)	Après l'apprentissage			Après le lycée		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Emploi salarié	43	59	55	34	47	39
Contrat qualification	10	4	5	4	5	5
Autre mesure	4	3	4	5	5	6
Chômage	40	32	34	50	38	44
Effectifs sortants	650	1 530	2 180	750	700	1 450

Lecture : sept mois après la formation, 55 % des sortants d'apprentissage ont un emploi salarié, 34 % sont au chômage au 1^{er} février 2005.

Source : enquêtes IVA, IPA 2005, Rectorat.

La quatrième remarque porte sur **les premiers postes**. Les anciens élèves sont davantage embauchés comme employés alors que les apprentis sont plus souvent ouvriers qualifiés. La proportion de manœuvres est identique pour les garçons quel que soit le type de formation, près de 40 %. Ils sont recrutés dans les mêmes secteurs d'activité qu'ils soient anciens apprentis ou lycéens mais avec des intensités différenciées. La construction constitue le principal débouché pour les garçons, notamment pour les apprentis, vient ensuite l'industrie de la mécanique, l'électricité et la métallurgie, puis l'hôtellerie. Il en est de même du côté des jeunes filles : le commerce est prépondérant de manière accentuée pour les apprenties, avant l'hôtellerie-restauration, suivie des services aux particuliers. Quelques différences, les lycéennes travaillent dans l'enseignement et la santé et sont davantage à temps partiel (44 % pour 29 % à la sortie de l'apprentissage).

Par ailleurs, **les petites entreprises et l'artisanat** accueillent davantage de jeunes après l'apprentissage : 54 % pour 29 % des anciens élèves travaillent dans des établissements de moins de dix salariés. Les anciens apprentis accèdent plus aisément à l'emploi mais ne sont pas pour autant mieux payés. La moitié des jeunes perçoivent moins de 1 100 euros net par mois, avec peu de distinction selon le niveau ou le mode de formation.

Les premiers emplois à la sortie d'un CAP et BEP

(en %)	Après l'apprentissage		Après le lycée	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Mancœuvres	41	7	43	23
Ouvriers qualifiés	45	32	21	8
Employés	7	54	26	62
Construction	36	2	25	1
Mécanique, électricité	10	1	17	5
Commerce	5	37	11	23
Hôtellerie	9	21	12	19
Services aux particuliers	2	12	2	17
Santé	2	2	2	15
Salaire médian	1 052 €	986 €	1 100 €	1 049 €

Lecture : sept mois après la formation, 41 % des garçons sortants d'apprentissage sont manœuvres, 45 % ouvriers qualifiés, 36 % travaillent dans le secteur de la construction..., leur salaire net médian est de 1 052 euros.

Source : enquêtes IVA, IPA 2005, Rectorat.

Cette insertion typée selon la nature de la formation renvoie également à des différences sectorielles de gestion de la main-d'œuvre du système productif. L'apprentissage, peut être un mode de pré-embauche. Ainsi, dans certains secteurs, les employeurs restent attachés à la notion de métier où la transmission du savoir-faire s'effectue principalement par démonstration, observation. Ils peuvent conclure un nouveau contrat d'apprentissage plutôt que d'engager l'apprenti récemment diplômé comme dans la coiffure, l'hôtellerie, l'alimentation. Quand d'autres entreprises préfèrent recruter des jeunes formés par la voie scolaire.

Essentiellement artisanal, l'apprentissage constitue la clé de voûte de certains métiers réglementés tels coiffeur, employé de pharmacie. Il joue aussi un rôle essentiel dans le renouvellement de certains autres, comme dans les hôtels et restaurants ou le commerce. Les anciens apprentis sont souvent embauchés par des entreprises de petite taille où elles et ils exercent des emplois d'ouvriers, de vendeurs, ou d'employés en rapport avec leur formation. Les jeunes sortant du lycée semblent avoir des débouchés professionnels plus variés et accéder à d'autres établissements de plus grande taille.

Dernier constat, cette enquête situe les jeunes sept mois après leur sortie de formation. Or, leur situation à ce moment-là est rarement stable et définitive. **L'insertion est un processus qui s'inscrit dans la durée.** Dans un contexte économique difficile, les jeunes sont les plus nombreux à connaître des trajectoires discontinues. Un délai semble nécessaire pour donner une vision significative de leurs conditions d'entrée dans la vie active. Le maintien dans l'entreprise est un avantage dont bénéficient beaucoup d'apprentis. Les enquêtes du Céreq montrent que les non-embauchés dans l'entreprise formatrice, ont des durées de chômage plus longues que les élèves. En outre, les jeunes restant auprès de leur maître d'apprentissage, se trouvent fréquemment dans un petit établissement dont les salaires sont souvent inférieurs, et les possibilités de carrière moins grandes.

En définitive, mieux vaut étudier la complémentarité, les atouts et les limites de ces deux modes de formation selon les domaines communs (automobile, bâtiment,

► Repères

Issu du compagnonnage, l'apprentissage a pour objectif l'acquisition d'une qualification professionnelle par alternance, sanctionnée par un diplôme. Le jeune, âgé de seize à vingt-cinq ans, signe un contrat de travail de type particulier pour une durée d'un à trois ans (cas le plus fréquent, deux ans). La formation est dispensée entre l'entreprise et le centre de formation d'apprentis. Plus de cent métiers sont enseignés. En Bourgogne, près de 11 400 jeunes sont apprentis, représentant ainsi le tiers des effectifs du second degré professionnel. La moitié d'entre eux préparent un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et 20 % se trouvent dans des sections de brevet d'études professionnelles (BEP). Environ 30 % des inscrits suivent une formation égale ou supérieure aux baccalauréats et brevets professionnels. La répartition des apprentis ressemble à celle de la France, avec une présence plus importante de jeunes en formation agricole et une part plus faible dans l'enseignement supérieur.

commerce, restauration...), les secteurs professionnels, face aux politiques des entreprises, à leur renouvellement de main-d'œuvre et à leurs pratiques de recrutement.

Au plan national comme dans chaque région, un niveau de qualification plus élevé se traduit par une amélioration de la qualité de l'insertion des jeunes qu'ils sortent de lycée ou d'apprentissage. Si la situation professionnelle apparaît proche de celle observée sur l'ensemble du territoire, le risque de chômage des jeunes filles est plus important en Bourgogne notamment après un diplôme de niveau V. Par la suite, elles suivent plus souvent des trajectoires marquées par le chômage et l'inactivité, comme le confirment les enquêtes du Céreq et de l'Insee.

Trouver un emploi après un CAP ou un BEP, tel est le problème qui se pose à la population féminine. La dernière étude de prospective menée par la Dep, révèle des secteurs qui recruteront davantage de jeunes à des niveaux inférieurs au baccalauréat : bâtiment-travaux publics, mécanique-travail des métaux, services à la personne, hôtellerie-restauration-alimentaire. On peut ainsi s'interroger sur l'avenir des spécialités féminines. Ce niveau V de formation semble souvent résulter pour les filles d'un choix restreint et, la concurrence avec les sortantes de formations générales ou techniques de niveaux supérieures accroît sensiblement leurs risques d'exclusion du marché du travail. L'option entre le maintien de la finalité professionnelle de ces diplômes (insertion directe, préparation à une mobilité professionnelle ultérieure), et leur intégration dans de véritables filières de formation, ouvrant la voie à des poursuites d'études, apparaît comme un véritable enjeu pour l'avenir des jeunes filles à ce premier niveau de qualification.

L'ensemble des résultats analysés dans cette note accentue l'intérêt de connaître chaque année l'insertion des jeunes. Car les premiers pas, sensibles au contexte économique local, sont également susceptibles d'influer sur la suite des parcours professionnels. ▲

Christine Guégnard (Céreq-Iredu/CNRS)
Christine Lecrenais (Service statistique académique)

Sigles

Bac Pro	Baccalauréat professionnel
BEP	Brevet d'études professionnelles
BT	Brevet de technicien
BTn	Baccalauréat technologique
BTS	Brevet de technicien supérieur
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
Céreq	Centre d'études et de recherches sur les qualifications
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
Dep	Direction de l'évaluation et de la prospective
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
IPA	Insertion professionnelle des apprentis
IREDU	Institut de recherche sur l'éducation, sociologie et économie de l'éducation
IVA	Insertion dans la vie active
MC	Mention complémentaire
Smic	Salaires minimum interprofessionnel de croissance

Pour en savoir plus

- Arrighi J.-J., Joseph O., 2005, "L'apprentissage : une idée simple, des réalités diverses", *Bref* n° 223, Céreq, octobre.
- Chirache S., Sauvageot C., 2006, "Prospective emploi-formation à l'horizon 2015", *Note d'information* n° 06.03, ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, février.
- Céreq, 2005, "*Quand l'école est finie... premiers pas dans la vie active de la Génération 2001*", avril.
- Insee, 2005, "Bilan Formation-Emploi", *Économie et statistique* n° 378-379.
- Jagers C., 2004, "Forte baisse de l'emploi des sortants de lycée et d'apprentissage", *Note d'information* n° 04.21, ministère de l'Éducation nationale, enseignement supérieur, recherche, août.
- Givord P., 2006, "L'insertion des jeunes sur le marché du travail entre 2002 et 2004", *Insee Première* n° 1061, janvier.
- Katzner N., 2005, "*Bilan du chômage 2004 : faible hausse du chômage*", hors série informations travail emploi, Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Bourgogne, mai.

Note technique

Les enquêtes sur l'insertion professionnelle des jeunes dans la vie active sont pilotées par la Direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'Éducation nationale. Seul dispositif qui renseigne tous les ans sur la situation professionnelle des jeunes sept mois après leur sortie de formation initiale, ces enquêtes décentralisées sont réalisées avec l'appui des établissements scolaires de l'Éducation nationale et des centres de formation d'apprentis, y compris agricoles, publics et privés. Au mois de février, un questionnaire est adressé par voie postale à chaque jeune qui a quitté son établissement et qui ne poursuit pas d'études.

Les résultats présentés dans ce document concernent les sortants des classes terminales de l'enseignement technologique et professionnel, du CAP au BTS. Dans l'académie de Dijon, **90 établissements** du second degré (dont 83 lycées) et **30 CFA** ont participé à l'enquête de février 2005. Près de 6 600 lycéens et 4 400 apprentis des classes terminales ont été interrogés, **3 800 lycéens** et **2 150 apprentis** ont répondu. Globalement, le taux de réponse brut est de 59 % pour les lycéens et 49 % pour les apprentis. Un système de pondération permet de compenser les non-répondants.

Ces enquêtes ont pu être effectuées grâce à la collaboration des Chefs d'établissement, des Directeurs de centres de formation d'apprentis, du Service statistique académique et au soutien financier du Centre régional de ressources de Bourgogne.

► Le Céreq en quelques mots

Statut : établissement public sous tutelle des ministères de l'Éducation nationale et du Travail.

Mission : développer des études et des recherches dans le domaine de la relation formation-emploi ; formuler des avis et des propositions destinés à éclairer les choix en matière de politiques de formation et d'emploi.

Originalité : un réseau constitué de dix-sept centres régionaux insérés dans des équipes de recherche universitaires et du CNRS réparties dans toute la France.

Le Centre régional associé au Céreq, à Dijon

Rattaché à l'Institut de recherche sur l'éducation, sociologie et économie de l'éducation, il collabore aux missions du Céreq. Il contribue en région Bourgogne à l'animation des réflexions sur la relation formation-emploi, en particulier par la réalisation de travaux concernant l'entrée des jeunes dans la vie active, les discriminations à l'école et sur le marché du travail.

À un moment où décideurs et acteurs de la vie économique et sociale sont de plus en plus nombreux à avoir besoin d'informations, de méthodes, d'études approfondies sur les rapports complexes entre travail, formation et emploi, le Céreq et les Centres associés ne sont pas des organismes comme les autres...

Céreq

10 place de la Joliette • BP 176 • 13474 Marseille cedex 02

Tél. 04 91 13 28 28 - www.cereq.fr

Directeur : Michel Quéré.

Céreq-IREDU/CNRS

Pôle AAFE • Esplanade Érasme • BP 26513 • 21065 Dijon

Tél. 03 80 39 54 50 - www.u-bourgogne.fr/iredu

Directeur : Jean-Jacques Paul.

La situation des jeunes est appréhendée à partir des concepts suivants :

- **sortants** : les anciens élèves et apprentis, diplômés ou non, ne poursuivant pas d'études à temps plein ;
- **emploi salarié** (emploi non aidé) : les jeunes salariés sur des contrats à durée indéterminée, déterminée ou d'intérim, les engagés militaires, les jeunes installés à leur compte, et les aides familiaux ;
- **contrat de qualification** : les jeunes embauchés sur des contrats de qualification ;
- **autre mesure** (emploi aidé) : les jeunes bénéficiaires de contrats de professionnalisation, d'adaptation, d'orientation, emploi-jeune, d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), emploi solidarité (CES), emploi consolidé (CEC), initiative emploi (CIE), jeune en entreprise, et les jeunes en stages ;
- **chômage** : les jeunes déclarant être sans emploi et en rechercher un ;
- **inactivité** : les jeunes déclarant être sans emploi et ne pas en rechercher ;
- **taux d'emploi** : nombre de salariés/actifs X 100 (hors inactivité, service national, poursuite d'études et apprentissage) ;
- **le salaire** net mensuel médian est calculé pour les salariés travaillant entre 35 et 40 heures en février 2005.

L'ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE DES JEUNES DE BOURGOGNE

Pour connaître le devenir des anciens élèves et apprentis, le ministère de l'Éducation nationale réalise des enquêtes depuis de nombreuses années, avec l'appui des établissements scolaires et des centres de formation. Cette note présente les résultats de la dernière enquête effectuée en 2006, qui appréhende les situations des jeunes sept mois après la fin de leur scolarité en Bourgogne. Les sortants de l'enseignement technologique et professionnel sont le plus souvent confrontés au marché du travail de la région, du département, où ils ont effectué leurs études. Selon le lieu de résidence, les chances d'accès à un emploi ne sont pas les mêmes. De plus, le niveau et le domaine de formation, les caractéristiques individuelles, sont également des facteurs qui expliquent pour partie les différences d'entrée des jeunes dans la vie active.

Sept mois après la formation, six garçons et cinq filles sur dix sont salarié(e)s en février 2006. L'accès direct à un poste stable demeure minoritaire. Au moment de l'enquête, 21 % des anciens élèves et 40 % des anciens apprentis ont un contrat à durée indéterminée, ces derniers étant avantagés par le maintien auprès de leur maître d'apprentissage. Le tiers des élèves et la moitié des apprentis déclarent travailler dans une entreprise qu'ils avaient déjà connue auparavant lors d'un job d'été, d'un stage ou d'un apprentissage. Les petites entreprises et l'artisanat embauchent davantage de débutants après l'apprentissage : 53 % contre 26 % des anciens élèves sont recrutés dans des établissements de moins de dix salariés.

La construction constitue le premier secteur d'accueil pour les garçons, viennent ensuite les industries de la mécanique, de l'électricité et de la métallurgie. Du côté des filles, le commerce est prépondérant, suivi de l'hôtellerie-restauration. La formation différenciée entre filles et garçons les conduit vers des métiers et des espaces professionnels très distincts. Les inégalités persistent : les contrats à durée déterminée, les mesures ou emplois aidés, le travail à temps partiel, le chômage concernent plus fréquemment les jeunes filles, et leur rémunération demeure inférieure à celle des jeunes gens. Un atout pour les unes et les autres : un niveau de formation plus élevé facilite l'obtention d'un emploi.

Mais, les jeunes filles des sections de CAP et BEP connaissent des débuts difficiles en Bourgogne : la moitié d'entre elles sont au chômage sept mois après la fin de leur formation, qu'elles viennent du lycée ou de l'apprentissage. Vulnérables sur le marché du travail, elles trouvent des emplois temporaires, souvent non qualifiés, à temps partiel. Depuis plusieurs années, l'augmentation des contrats de courte durée, ajoutée aux multiples mesures, sont les signes d'une fragilité de l'insertion des jeunes. L'étude de leur devenir professionnel pose, en filigrane, la question de la place faite à la jeunesse au sein des entreprises et dans le monde du travail.



éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche



Céreq

Centre d'études et de recherches sur les qualifications
Centre régional associé de Dijon

Avril 2007

En Bourgogne, 59 200 élèves ont fréquenté les lycées publics et privés au cours de l'année 2004-2005. Près de 4 900 jeunes ont terminé une formation technologique et professionnelle pour arriver sur le marché du travail. **Au 1^{er} février 2006, tous niveaux confondus, 52 % des sortants occupent un emploi salarié (CDI, CDD, intérim) et 33 % en recherchent un.** D'autres bénéficient de mesures tels les contrats de professionnalisation (5 %), initiative emploi, emploi solidarité (3 %) ou suivent un stage (3 %). Les jeunes qui ne recherchent pas immédiatement d'activité professionnelle sont peu nombreux (4 % se déclarent inactifs).

Situation des garçons à la sortie du lycée

(en %)	BEP-CAP	Bac Pro	BT-BTn	BTS	Ensemble
Emploi salarié	47	63	51	66	57
Contrat profession.	4	5	9	6	5
Autre mesure	5	3	5	3	4
Chômage	39	27	28	23	30
Inactivité	5	2	7	2	4
Total	100	100	100	100	100
Effectifs sortants	760	660	280	650	2 370

Lecture : parmi les 660 lycéens sortants en juin 2005 d'une formation terminale de Bac Pro, 63 % ont un emploi, 5 % sont en contrat de professionnalisation, 27 % sont au chômage... au 1^{er} février 2006.

Source : enquête IVA 2006, Rectorat.

Situation des filles à la sortie du lycée

(en %)	BEP-CAP	Bac Pro	BT-BTn	BTS	Ensemble
Emploi salarié	33	45	42	60	46
Contrat profession.	4	6	9	5	5
Autre mesure	7	6	13	10	9
Chômage	49	39	33	23	36
Inactivité	7	4	3	2	4
Total	100	100	100	100	100
Effectifs sortants	720	590	360	770	2 510

Source : enquête IVA 2006, Rectorat.

Sept mois après la sortie du lycée, six garçons et cinq filles sur dix sont salarié(e)s. L'embauche est d'autant plus rapide que leur niveau d'études est élevé. Cependant, le tiers des jeunes sont confrontés au chômage en 2006, les plus touchés étant toujours les jeunes filles et les moins diplômé(e)s. Les entreprises recrutent peu de débutants sur des contrats à durée indéterminée, seulement 24 % des lycéens et 17 % des lycéennes. Les missions d'intérim concernent 17 % des jeunes gens et 4 % des jeunes filles. De plus, le tiers de la population féminine travaille à temps partiel pour à peine 7 % des garçons. Les jeunes sont majoritairement recrutés dans des établissements de moins de cinquante salariés, et les trois quarts travaillent en Bourgogne.

La légère amélioration du contexte économique observée en Bourgogne en 2006 n'a pas eu de réelle répercussion sur les situations professionnelles, qui demeurent relativement stables par rapport à celles de la promotion précédente, avec toutefois deux exceptions. À la sortie du baccalauréat technologique, les lycéennes sont moins souvent en emploi que celles de la cohorte antérieure (42 % contre 51 % en février 2005), ont un risque de chômage plus important ; alors que les lycéens connaissent une augmentation des emplois (51 % contre 41 %) mais aussi un accroissement du chômage du fait d'une baisse des contrats de professionnalisation. À l'issue d'une terminale BTS, les embauches diminuent nettement pour les jeunes filles : 60 % sont salariées contre 66 % des sortantes en 2005.

Les stratégies pour obtenir un emploi sont différenciées. Deux techniques sont efficaces pour les garçons : l'agence d'intérim et les candidatures spontanées ; viennent ensuite la reprise de contact avec l'entreprise et les relations personnelles. Pour les filles, les candidatures spontanées favorisent leur embauche, puis apparaissent sur le même rang l'ANPE, les relations personnelles et la reprise de contact avec l'entreprise.

Des espaces professionnels distincts

Les types d'emplois dominants pour les garçons sont ceux d'ouvriers (44 %), pour les filles ceux d'employées (80 %), reflétant ainsi le partage traditionnel des domaines de formation. Cependant, ces catégories varient avec le niveau de diplôme. En février 2006, les jeunes gens de niveaux V et IV occupent principalement des postes d'ouvriers (21 % qualifiés et 34 % manœuvres), alors que 37 % des sortants de BTS sont techniciens ou agents de maîtrise. Le quart d'entre eux travaillent dans des entreprises de la mécanique, de l'électricité, de la métallurgie, 15 % intègrent le secteur de la construction, 13 % vont dans le commerce...

Les jeunes filles sont essentiellement employées de commerce (31 %) ou de bureau (27 %) et seulement 7 % des titulaires de BTS sont techniciennes. Les fonctions de secrétariat, gestion et comptabilité augmentent avec la qualification, concernant 9 % des sortantes de BEP, 15 % des bachelières et la moitié des titulaires de BTS. Près de 28 % des débutantes trouvent leur première embauche dans les commerces (26 %), les autres se répartissent dans divers secteurs d'activité : l'hôtellerie-restauration (11 %), les services aux particuliers (10 %), l'enseignement et la santé (10 %).

Le salaire net médian déclaré est de 1 110 euros pour le mois de février 2006, avec peu de différenciation selon le diplôme. Quelle que soit la classe de sortie, la rémunération de la population féminine reste inférieure, l'écart salarial entre les garçons et les filles étant d'environ 120 euros.

► Des situations contrastées

À niveau d'études comparable, les situations et les conditions d'emploi des jeunes diffèrent selon les domaines de formation, caractérisés par une forte dominante soit masculine, soit féminine évoluant peu dans le temps. Ainsi, huit garçons sur dix préparent une formation industrielle ou de production, neuf filles sur dix une spécialité tertiaire ou de services. Des BEP aux BTS, les jeunes issus du domaine des services travaillent davantage à temps partiel et sont souvent employés sur des contrats à durée limitée. Alors que les sortants de la production sont fréquemment salariés à durée indéterminée ou intérimaires.

Après une classe terminale de **CAP** et de **BEP**, le domaine **mécanique, électricité, électronique** est le plus porteur en termes d'emploi (49 %). À contrario, l'entrée dans la vie active reste ardue à la sortie de **communication et information**, avec le plus faible taux d'emploi (15 %) associé à un temps partiel conséquent, et les plus forts indicateurs de chômage ou de mesure. Autant de jeunes se trouvent salariés ou au chômage après une formation de **génie civil, construction, bois**, et d'**échanges et gestion**, ces derniers étant davantage embauchés à temps partiel (le tiers). Le devenir des ancien(ne)s élèves des **services aux personnes** est proche de la moyenne pour l'emploi, mais 46 % se trouvent au chômage et le temps partiel est plus élevé (36 % contre 23 %).

À l'issue du **baccalauréat technologique** ou **professionnel**, les jeunes du domaine **mécanique, électricité, électronique** sont pour les deux tiers salariés, dont le quart à durée indéterminée et un autre quart en mission d'intérim. Les sortant(e)s de **communication et information, échanges et gestion** sont les plus touché(e)s par le chômage (39 %) malgré une part importante en mesures ou emplois aidés, et deux sur cinq sont embauché(e)s à temps partiel. À la sortie d'une formation des **services aux personnes**, la moitié des ancien(ne)s élèves sont salarié(e)s dont le tiers à temps partiel, et le chômage les concerne moins du fait de nombreux bénéficiaires d'une mesure.

Sortir d'une section de **BTS** garantit un emploi pour 62 % des jeunes sept mois après la fin de leur scolarité. Des différenciations sont toutefois à souligner. Ainsi, les anciens lycéens des spécialités industrielles comme la **mécanique, électricité, électronique** se distinguent par une part élevée d'embauches, dont la moitié à durée indéterminée et le quart en mission d'intérim. Les sortant(e)s du domaine **communication et information** commencent leur vie active plus difficilement : 53 % accèdent à l'emploi, souvent à durée limitée ou à temps partiel, et 29 % sont au chômage malgré un recours important

Situation des jeunes après un BEP, CAP

(en %)	Emploi	CDI	Temps partiel	Mesure	Chômage	Effectifs sortants	Part des filles
Génie civil, construction, bois	44	15	5	10	44	160	9 %
Mécanique, électricité, électronique	49	13	9	9	36	370	6 %
Échanges et gestion	41	23	31	8	41	250	56 %
Communication et information	15	4	39	20	55	120	88 %
Services aux personnes	40	17	36	10	46	380	80 %
Ensemble tous domaines	40	15	23	10	44	1 480	48 %

Lecture : parmi les lycéens sortants en juin 2005 du domaine mécanique, 49 % sont salariés dont 13 % en CDI et 9 % à temps partiel, 9 % sont en mesure (contrat de professionnalisation, initiative emploi... et stage), 36 % sont au chômage, au 1^{er} février 2006.

Source : enquête IVA 2006, Rectorat.

Situation des jeunes après un BTn, Bac Pro

(en %)	Emploi	CDI	Temps partiel	Mesure	Chômage	Effectifs sortants	Part des filles
Mécanique, électricité, électronique	66	25	4	7	25	470	2 %
Échanges et gestion	42	15	35	14	39	680	63 %
Communication et information	41	18	40	18	38	220	94 %
Services aux personnes	51	20	36	19	26	300	78 %
Ensemble tous domaines	51	20	22	12	32	1 890	50 %

Source : enquête IVA 2006, Rectorat.

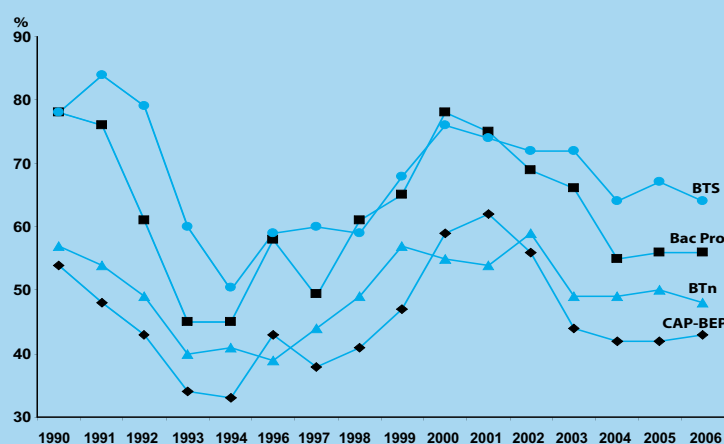
Situation des jeunes après un BTS

(en %)	Emploi	CDI	Temps partiel	Mesure	Chômage	Effectifs sortants	Part des filles
Pluritechnologies de la production	72	31	5	7	21	130	1 %
Mécanique, électricité, électronique	81	41	1	7	12	170	5 %
Échanges et gestion	58	23	13	14	25	580	70 %
Communication et information	53	18	28	17	29	290	75 %
Ensemble tous domaines	62	27	12	13	23	1 400	54 %

Source : enquête IVA 2006, Rectorat.

aux mesures (17 %). Les jeunes des formations **échanges et gestion** connaissent des conditions d'insertion proches de l'ensemble des sortant(e)s de BTS : six sur dix sont salarié(e)s, 14 % sont en mesure et le quart au chômage.

Évolution des taux d'emploi après le lycée



Au fil des ans, la hiérarchie des diplômes n'est toutefois pas remise en cause, tant en période de crise que de reprise économique.

► Zoom sur deux filières tertiaires

Les conditions d'entrée sur le marché du travail à l'issue des formations commerce et secrétariat, apparaissent préoccupantes au fil des ans. Seuls les jeunes de BTS semblent avantagés avec 60 % de salariés et 22 % de chômeurs. Près des deux tiers des sortants des deux filières sont embauchés dans des entreprises de moins de cinquante salariés. Leur salaire demeure proche des 1 000 euros nets par mois, quelle que soit la classe ou la spécialité. Avec l'élévation du niveau de formation, les possibilités d'emploi augmentent alors que le travail à temps partiel diminue. La plupart des débutants sont recrutés sur des postes d'employés : à la sortie de la filière commerciale 55 % sont employés de commerce, après une formation de secrétariat 31 % sont employés de bureau et le quart sont dans la vente.

Situation des jeunes

(en %)	Emploi	CDI	Temps partiel	Mesure	Chômage	Effectifs sortants	Part des filles
Secrétariat							
BEP	14	3	44	21	57	110	96 %
Bac Pro	41	18	40	18	38	220	94 %
BTn	44	8	24	23	31	110	87 %
BTS	62	19	27	14	23	130	99 %
Commerce							
BEP	35	19	63	10	41	100	76 %
Bac Pro	57	30	45	7	33	150	68 %
BTn	36	14	43	19	40	150	48 %
BTS	58	23	17	17	22	170	65 %

Source : enquête IVA 2006, Rectorat.

Du côté des sections de **secrétariat** essentiellement féminines, les débuts de vie active sont nettement ardues après le BEP : 57 % des lycéennes sont au chômage et seulement 14 % sont salariées souvent à temps partiel. Avec un taux d'emploi de plus de 41 %, les jeunes de niveau IV se différencient. Les **bachelières professionnelles secrétariat** sont davantage employées à durée indéterminée (18 %) et à temps partiel (40 %), le tiers effectuent des tâches de commerce ou vente et 30 % de secrétariat ou d'accueil. Les jeunes issues du **baccalauréat action et communication administrative** sont plutôt embauchées sur des contrats à durée déterminée ou des mesures : 26 % sont vendeuses, 22 % sont ouvrières spécialisées ou manœuvres dans l'industrie. Les anciennes élèves de **BTS assistant de direction** occupent à 60 % des fonctions de secrétariat et accueil, mais à peine 4 % déclarent être techniciennes. Le commerce offre le plus d'opportunités : il embauche 40 % des sortantes de BTS, 30 % des bachelières, 11 % des jeunes de BEP. Viennent ensuite l'administration pour 20 % des jeunes issues de BTS, l'enseignement ou la santé pour 13 % des sortantes de BTn et Bac Pro.

La situation des jeunes est légèrement plus favorable pour la filière **commerce**, où la part des garçons représente le tiers des effectifs. Cependant, 63 % des postes trouvés par les sortant(e)s de **BEP** sont à temps partiel et 41 % cherchent du travail. Les titulaires d'un **baccalauréat action et communication commerciale** se confrontent également à des difficultés. L'emploi est moins fréquent que le chômage avec un recours important aux mesures : près de 45 % sont employés de commerce, 13 % sont manœuvres ou ouvriers qualifiés. Les jeunes de **baccalauréat professionnel** se

trouvent aussi souvent salarié(e)s que les jeunes de BTS (57 %) mais davantage en CDI à temps partiel, et les trois quarts occupent des fonctions de vente, essentiellement dans le commerce. Les sortant(e)s de **BTS action commerciale** ont des activités plus diversifiées, dont la vente (44 %) et le secrétariat (32 %), mais aucun(e) ne déclare travailler sur un poste de technicien.

► D'un département à l'autre

Les structures de formation sont inégalement réparties dans les quatre départements de l'académie. Les plus peuplés, la Saône-et-Loire et la Côte-d'Or scolarisent davantage de jeunes. Or, les possibilités d'insertion ne sont pas les mêmes selon le lieu et le niveau d'études. Tous diplômes confondus, les sortants de lycée de Côte-d'Or accèdent plus rapidement à l'emploi (55 % contre une moyenne régionale de 52 %), alors que ceux de l'Yonne sont davantage au chômage (38 % contre 33 %). Après un CAP-BEP, les jeunes de Saône-et-Loire se distinguent par de nombreuses embauches (45 %), ceux de Côte-d'Or bénéficient largement de contrats de professionnalisation ou de stages, alors que la moitié des sortants de l'Yonne et de la Nièvre se trouvent au chômage. Les bacheliers technologiques ou professionnels ont des conditions d'entrée dans la vie active peu contrastées : quel que soit le département, près de la moitié d'entre eux sont salariés et le tiers à la recherche d'un emploi. À l'issue du brevet de technicien supérieur, les jeunes de Côte-d'Or notamment les filles, se caractérisent par des embauches rapides (67 %), ceux de l'Yonne, particulièrement les garçons, recourent davantage à l'intérim (18 %).

Situation des jeunes après un CAP, BEP

(en %)	Côte-d'Or	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne	Bourgogne
Emploi salarié	41	39	45	33	40
Mesure	14	5	8	8	10
Chômage	39	49	42	50	44
Inactivité	6	7	5	9	6
Total	100	100	100	100	100
Effectifs sortants	450	190	520	320	1 480

Source : enquête IVA 2006, Rectorat.

Situation des jeunes après un BTn, Bac Pro

(en %)	Côte-d'Or	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne	Bourgogne
Emploi salarié	52	53	51	51	51
Mesure	13	11	13	12	12
Chômage	32	34	32	34	32
Inactivité	3	2	4	3	5
Total	100	100	100	100	100
Effectifs sortants	600	290	630	370	1 890

Source : enquête IVA 2006, Rectorat.

Situation des jeunes après un BTS

(en %)	Côte-d'Or	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne	Bourgogne
Emploi salarié	67	58	59	62	62
Mesure	11	15	14	13	13
Chômage	21	24	25	23	23
Inactivité	1	3	2	2	2
Total	100	100	100	100	100
Effectifs sortants	560	190	500	170	1 420

Source : enquête IVA 2006, Rectorat.

Après le contrat d'apprentissage, 6 jeunes sur 10 en emploi

En vingt ans, l'apprentissage a vu ses effectifs s'accroître de 7 000 à 11 400 en Bourgogne. Son développement a concerné des niveaux de formation de plus en plus élevés dans des domaines nouveaux. À la rentrée 2006, cinq apprentis sur dix préparent un CAP. Si le socle de l'apprentissage demeure les diplômes de niveau V, CAP et BEP, la part des jeunes qui suivent une formation égale ou supérieure aux baccalauréats et brevets professionnels est de 30 % actuellement. La répartition des apprentis de Bourgogne ressemble à celle de la France, avec une présence légèrement supérieure en formation agricole et une part plus faible dans l'enseignement supérieur.

Près de 3 500 apprentis ont terminé leur dernière année en CFA pour accéder au marché du travail en juin 2005. **Tous niveaux confondus, 61 % des sortants occupent un emploi salarié (CDI, CDD, intérim) et 29 % en recherchent un, en février 2006.** Quelques-uns bénéficient de contrats de professionnalisation (4 %), d'autres suivent un stage (3 %) ou une autre mesure (1 %). Les jeunes qui ne recherchent pas immédiatement d'activité professionnelle sont peu nombreux (2 % se déclarent inactifs).

Situation des garçons après l'apprentissage

(en %)	CAP	BEP	Bac Pro	BP	BTS	Ensemble
Emploi salarié	60	63	80	81	71	66
Contrat profession.	3	3	3	-	5	3
Autre mesure	4	6	2	5	5	4
Chômage	31	26	15	11	17	25
Inactivité	2	2	-	3	2	2
Total	100	100	100	100	100	100
Effectifs sortants	1 100	440	370	160	170	2 340

Lecture : parmi les 1 100 sortants d'apprentissage en juin 2005 d'une année terminale de CAP, 60 % ont un emploi, 3 % un contrat de professionnalisation, 31 % sont au chômage... au 1^{er} février 2006.

Source : enquête IPA 2006, Rectorat.

Situation des filles après l'apprentissage

(en %)	CAP	BEP	BP	BTS	Ensemble
Emploi salarié	27	43	77	73	51
Contrat profession.	12	2	-	1	5
Autre mesure	3	-	3	4	3
Chômage	50	53	18	21	37
Inactivité	8	2	2	1	4
Total	100	100	100	100	100
Effectifs sortants	410	240	220	130	1 130

Source : enquête IPA 2006, Rectorat.

La qualification demeure un atout et l'emploi progresse avec le niveau de formation. Tous diplômes confondus, sept garçons et cinq filles sur dix sont salarié(e)s sept mois après la sortie d'apprentissage. Ces jeunes connaissent des situations professionnelles moins favorables que les apprentis de l'an passé, excepté les garçons après un CAP qui sont davantage embauchés.

Le chômage augmente à tous les niveaux, mais de manière plus inquiétante pour les anciennes apprenties : il touche 37 % des filles (contre 28 % en 2005) et 25 % des garçons (contre 23 %). Néanmoins la part de jeunes embauchés sur des postes stables demeure identique du fait d'un maintien important dans l'entreprise formatrice. Au moment de l'enquête, 43 % des jeunes gens et 33 % des jeunes filles ont un contrat à durée indéterminée. Elles et ils sont majoritairement recruté(e)s dans des établissements de moins de dix salariés avec deux activités prépondérantes, le bâtiment pour les garçons et le commerce pour les filles. Les trois quarts travaillent en Bourgogne.

Malgré la légère amélioration du contexte économique régional durant l'année 2006, la population féminine rencontre davantage de difficultés à s'insérer : la proportion en emploi a baissé de dix points (de 51 % contre 61 % en février 2005). La vulnérabilité n'est plus l'apanage des sortantes de CAP. Comme elles, la moitié des sortantes de BEP sont au chômage sept mois après avoir quitté le CFA : peu embauchées par leur maître d'apprentissage, le chômage et le travail à temps partiel les concernent davantage. Seules les titulaires d'un brevet professionnel ou d'un BTS semblent résister avec deux tiers de salariées, mais le chômage touche 21 % d'entre elles. De plus, quel que soit le niveau de sortie, la rémunération des filles reste inférieure, l'écart salarial avec les garçons étant d'environ 50 euros. Pour un temps plein, le salaire net médian déclaré en février 2006 est de 1 100 euros.

Les jeunes gens occupent principalement des postes de manœuvres (41 %), d'ouvriers qualifiés (26 %). Près de 20 % sont des employés et 6 % exercent des professions intermédiaires. La qualification progresse avec le niveau de formation : ainsi 44 % des sortants de BP sont ouvriers qualifiés et 41 % à l'issue du BTS sont techniciens ou agents de maîtrise. La construction recrute 30 % des débutants essentiellement de niveaux V et IV. Puis les industries de la mécanique, l'électricité ou la métallurgie embauchent 8 % des jeunes de CAP-BEP, 18 % des bacheliers technologiques ou professionnels et 20 % après un BTS. D'autres secteurs les attirent également : l'agriculture (12 %), les industries agroalimentaires (11 %), la réparation automobile (9 %), les hôtels et restaurants (7 %).

Le travail à temps partiel concerne davantage la population féminine (21 % pour à peine 4 % des garçons). Car les jeunes filles sont principalement vendeuses (45 %), coiffeuses (15 %) ou serveuses. Près de 80 % occupent donc des postes d'employés, 4 % sont ouvrières qualifiées et 3 % exercent une profession intermédiaire. Près de 30 % des débutantes trouvent un emploi dans les entreprises du commerce, les autres se répartissent dans divers secteurs d'activité : l'enseignement et la santé (18 %), les services aux particuliers (15 %), les hôtels et les restaurants (9 %), les industries agroalimentaires (9 %).

► Des parcours différenciés

Plus de cent métiers sont enseignés par l'apprentissage, néanmoins chaque spécialité connaît une forte dominante soit féminine, soit masculine. Représentant le tiers des effectifs, les jeunes filles sont surtout présentes dans la vente, la coiffure, l'hôtellerie-restauration et, sont davantage exposées à la précarité et à la concurrence pour ces métiers de services. Alors que les jeunes gens se dirigent vers les professions du bâtiment, de la mécanique et de l'électricité, plus porteuses en termes d'embauche et de rémunération.

Le devenir des sortants des formations de l'**agriculture** se rapproche de l'ensemble des apprentis avec 63 % de salariés, mais seulement le tiers d'entre eux occupent un poste stable. Ils exercent leur activité dans l'agriculture essentiellement dans des entreprises de moins de dix salariés. Leur chômage reste nettement en dessous de la moyenne, dû au nombre de jeunes en stage (8 %).

À la sortie des spécialités de l'**agroalimentaire** (boucher, charcutier, pâtissier...), les deux tiers des jeunes sont salariés, le plus souvent à durée indéterminée, et 26 % sont au chômage. La plupart travaillent dans les entreprises artisanales de l'alimentaire comme les boulangeries ou pâtisseries, quelques-uns sont dans l'hôtellerie-restauration ou la grande distribution.

Au fil des ans, les anciens apprentis de la réparation **automobile** se trouvaient toujours dans une situation médiane. Or en 2006, ces sortants paraissent avantagés avec un accès rapide à l'emploi (70 %) et de nombreux postes stables. La moitié des embauches s'effectuent dans la réparation automobile, 16 % dans l'industrie.

Les jeunes de la filière **métallurgie** se distinguent de l'ensemble des apprentis par un taux d'embauche élevé, de nombreuses missions d'intérim (13 % contre 6 %), des recrutements importants dans des entreprises de grande taille et une meilleure rémunération. Les trois quarts sont

salariés, travaillant principalement dans l'industrie de la mécanique, l'électricité, la métallurgie (62 %) ou dans la construction (13 %).

À l'issue des sections du **bâtiment**, les jeunes gens commencent leur vie active par de nombreux postes stables (47 %) et un recours important à l'intérim (11 %). Ils travaillent souvent dans des petites entreprises, essentiellement dans la construction (87 %), avec un salaire relativement élevé (1 200 euros).

En revanche, les formé(e)s dans les spécialités du **commerce**, à dominante féminine, sont exposé(e)s aux risques de chômage et de précarité : 44 % cherchent un emploi et 49 % sont salarié(e)s. Près de 60 % des recrutements, caractérisés par de nombreux contrats à durée limitée ou à temps partiel (26 %), se trouvent dans le secteur du commerce.

Les débuts de vie active paraissent également peu favorables pour les sortant(e)s de l'**hôtellerie-restauration**, dont la moitié sont des filles. Seulement 46 % sont salarié(e)s, essentiellement dans les hôtels, cafés, restaurants. Ce taux d'emploi, le plus faible, masque en réalité des différences sensibles. Les garçons trouvent plus rapidement un emploi stable et qualifié, alors que les filles formées aux métiers de services connaissent des difficultés sur le marché du travail. La moitié d'entre elles sont au chômage contre le tiers des garçons, et elles occupent davantage des postes à durée limitée ou à temps partiel.

Les anciennes apprenties de la **coiffure** présentent une situation particulière. Leur taux d'emploi est faible du fait d'un recours important aux contrats de qualification ou de professionnalisation (20 % contre 4 % en moyenne), afin de préparer le brevet professionnel nécessaire pour s'installer à leur compte. Néanmoins le temps partiel concerne 11 % d'entre elles et 28 % sont chômeuses sept mois après la sortie de CFA.

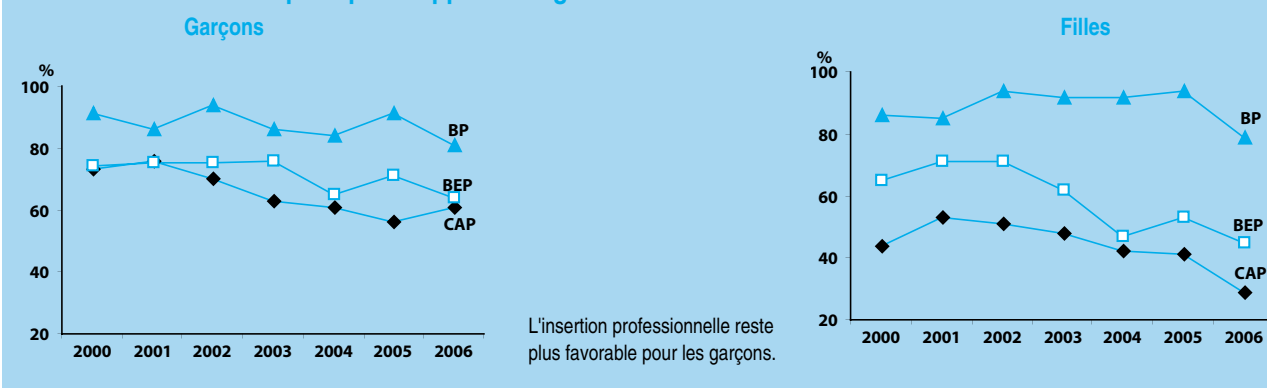
Comparaison selon divers indicateurs

(en %)	Emploi	CDI	Intérim	Mesure	Salaire net médian	Temps partiel	Entreprises de moins de dix salariés	Chômage	Effectifs sortants	Part des filles
Agriculture	63	33	5	12	1 080 €	6	66	22	350	16 %
Agroalimentaire	66	41	5	6	1 100 €	7	54	26	350	17 %
Automobile	70	47	8	6	1 098 €	3	54	23	390	1 %
Métallurgie	73	41	13	5	1 200 €	5	16	21	250	4 %
Bâtiment	68	47	11	8	1 200 €	3	49	21	530	2 %
Commerce	49	31	3	4	1 050 €	26	58	44	490	82 %
Hôtellerie	46	34	1	5	1 085 €	17	57	42	330	51 %
Coiffure	46	36	-	22	1 000 €	11	87	28	230	94 %
Total tous domaines	62	40	6	7	1 100 €	9	53	29	3 460	32 %

Lecture : après une formation du domaine de l'agriculture tous niveaux confondus, 63 % des sortants ont un emploi salarié dont 33 % à durée indéterminée, 5 % en intérim, 12 % suivent une mesure (contrats de professionnalisation, initiative emploi... et stage) et 22 % sont au chômage au 1^{er} février 2006 ; 66 % travaillent dans des entreprises de moins de dix salariés, 6 % sont à temps partiel et leur salaire est de 1 080 euros nets par mois.

Source : enquête IPA 2006, Rectorat.

Évolution des taux d'emploi après l'apprentissage



► Des particularités régionales

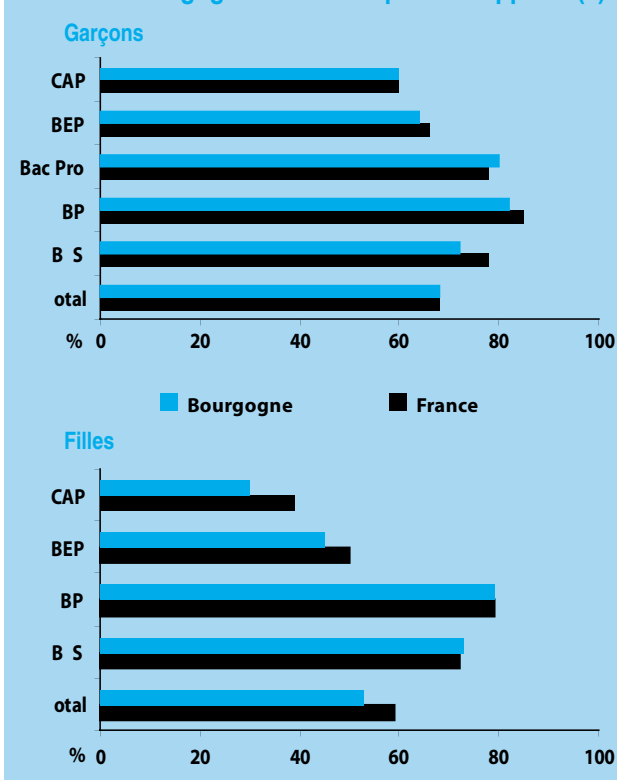
Au 1^{er} février 2006, six apprentis sur dix sont salariés et plus du quart se trouvent au chômage en Bourgogne comme ailleurs en France. Certes, l'insertion professionnelle des garçons est proche de la moyenne nationale : globalement les deux tiers sont en emploi et le quart au chômage. Et quel que soit le diplôme préparé, les indicateurs d'emploi ou de chômage sont pratiquement équivalents : par exemple, parmi les sortants de BEP, sont salariés 64 % des garçons en Bourgogne et 66 % en France, et sont chômeurs 27 % d'entre eux. Seule exception, après une dernière année de BTS, les bourguignons accèdent moins rapidement à l'emploi (78 % contre 72 %).

De même, les filles issues des BP et BTS connaissent des conditions d'entrée dans la vie active proches de la moyenne nationale. Ainsi, à la sortie du BP, se trouvent au chômage 19 % des filles en Bourgogne et 17 % en France, et 79 % occupent un emploi. À contrario, le risque de chômage pour la population féminine est plus important en Bourgogne après un CAP et un BEP et concerne la moitié des anciennes apprenties, contre une moyenne nationale de 40 %. Ces difficultés, déjà soulignées depuis plusieurs années pour les sortantes de CAP, s'amplifient et gagnent maintenant les jeunes filles des sections de BEP : 54 % d'entre elles recherchent un emploi contre 41 % en France.

Cette insertion typée selon la formation renvoie également à des différences de modes de gestion de la main-d'œuvre par le système productif. Ainsi, certains employeurs restent attachés à la notion de métier où la transmission du savoir-faire s'effectue principalement par démonstration, observation et, de fait, ils embauchent leurs anciens apprentis. Plusieurs ont tendance à proposer un nouveau contrat d'apprentissage ou une mesure publique d'aide à l'emploi, plutôt que d'engager la personne récemment diplômée.

Essentiellement artisanal, l'apprentissage constitue la clé de voûte de certains métiers réglementés tels coiffeur, employé de pharmacie. Il joue aussi un rôle essentiel dans le renouvellement d'autres professions comme celles des hôtels et restaurants ou du commerce par exemple. De plus, pour gagner en flexibilité, les entreprises y compris artisanales développent d'autres pratiques organisationnelles (travail à temps partiel, contrats de courte durée, missions d'intérim), qui fragilisent l'emploi des débutant(e)s.

France et Bourgogne : taux d'emploi des apprenti(e)s



L'influence positive du niveau de formation initiale sur l'accès à l'emploi est soulignée depuis de nombreuses années, que les jeunes sortent de lycée ou d'apprentissage, au plan national comme dans chaque région. Au-delà de ce constat structurel, le domaine d'études a des incidences variées sur les conditions d'insertion et les trajectoires, comme le confirment les enquêtes du Céreq. L'accès à l'emploi des jeunes filles est toujours plus difficile en Bourgogne, notamment après un diplôme de CAP ou BEP. Par la suite, elles suivent davantage des parcours professionnels marqués par le chômage, l'inactivité, les emplois temporaires ou précaires. Ce constat d'une entrée dans la vie active particulièrement ardue interpelle. La concentration des filles dans quelques spécialités de formation, l'importance des mouvements de main-d'œuvre dans les emplois de services (commerce, hôtellerie), la concurrence accrue avec les plus diplômées, expliquent en partie leurs difficultés. Est-ce un problème d'adaptation de ces filières de formation aux réalités du marché du travail,

ou le fait d'une précarité accrue pour ces jeunes filles en Bourgogne, liée au manque d'opportunités en termes de formations ou d'emplois, à leurs caractéristiques sociales et personnelles ?

L'insertion, période qui suit la sortie du système de formation est considérée comme un processus. C'est « *un phénomène structuré socialement* » par la demande de travail, les comportements des employeurs, les mesures mises en place par les pouvoirs publics, le contexte économique. La période de transition du système éducatif vers l'emploi s'est allongée et complexifiée et si l'on veut saisir l'essentiel du processus, il faut observer les itinéraires des jeunes dans la durée par des enquêtes longitudinales, plusieurs années après la sortie de formation. ▲

Christine Guégnard (Céreq-Iredu/CNRS)

Christine Lecrenais (Service statistique académique)

Sigles

ANPE	Agence nationale pour l'emploi
Bac Pro	Baccalauréat professionnel
BEP	Brevet d'études professionnelles
BP	Brevet professionnel
BT	Brevet de technicien
BTn	Baccalauréat technologique
BTS	Brevet de technicien supérieur
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
Céreq	Centre d'études et de recherches sur les qualifications
CFA	Centre de formation d'apprentis
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
IPA	Insertion professionnelle des apprentis
Iredu	Institut de recherche sur l'éducation, sociologie et économie de l'éducation
IVA	Insertion dans la vie active

► Pour en savoir plus

- Bouriez M., 2006, « Un premier bilan de l'année 2006 », *Dimensions*, n° 136, Insee Bourgogne, décembre.
- Céreq, 2005, « *Quand l'école est finie... Premiers pas dans la vie active de la Génération 2001* », avril.
- Couppié T., Gasquet C., Lopez A., 2006, « Les sept premières années de vie active de la Génération 98 ». Entre insertion et débuts de carrière, *Bref*, n° 234, Céreq, octobre.
- Minni C., 2007, « Emploi et chômage des jeunes de 15 à 29 ans en 2005 », *Premières Informations*, Dares, février.

Note technique

Les enquêtes sur l'insertion des jeunes dans la vie active sont pilotées par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale. Seul dispositif qui renseigne tous les ans sur la situation professionnelle des jeunes sept mois après leur sortie de formation initiale, ces enquêtes décentralisées sont réalisées avec l'appui des établissements scolaires, des centres de formation d'apprentis y compris agricoles, publics et privés. Au mois de février, un questionnaire est adressé par voie postale à chaque jeune qui a quitté son établissement et qui ne poursuit pas d'études.

Les résultats présentés dans ce document concernent les sortants des classes terminales de l'enseignement technologique et professionnel. Dans l'académie de Dijon, **90 établissements** du second degré (dont 83 lycées) et **32 CFA** (dont 8 de l'agriculture) ont participé à l'enquête de février 2006. Près de 7 340 élèves et 2 740 apprentis ont été interrogés, **4 400 lycéens** et **1 340 apprentis** ont répondu. Globalement, le taux de réponse brut est de 60 % pour les élèves et 49 % pour les apprentis. Un système de pondération permet de compenser les non-répondants. Les formations sont présentées selon les domaines de spécialités du conseil national de l'information statistique pour les lycéens, avec un regroupement de ces domaines pour les apprentis.

Ces enquêtes ont pu être effectuées grâce à la collaboration des Chefs d'établissement, des Directeurs de centres de formation d'apprentis, du Service statistique académique et au soutien financier du Centre régional de ressources.

La situation des jeunes est appréhendée à partir des concepts suivants :

- **sortants** : les anciens élèves et apprentis, diplômés ou non, ne poursuivant pas d'études à temps plein ;
- **emploi salarié** (emploi non aidé) : les salariés sur des contrats à durée indéterminée, déterminée ou d'intérim, les engagés militaires, les jeunes installés à leur compte et les aides familiaux ;
- **contrat de professionnalisation** : les jeunes embauchés sur un contrat de professionnalisation ;
- **autre mesure** (emploi aidé) : les bénéficiaires d'un contrat initiative emploi, emploi solidarité... et les jeunes en stage ;
- **chômage** : les jeunes déclarant être sans emploi et en rechercher un ;
- **inactivité** : les jeunes déclarant être sans emploi et ne pas en rechercher ;
- **taux d'emploi** : nombre de salariés/actifs (hors inactivité) X 100 ;
- **saire net mensuel médian** : la moitié de la population gagne moins et l'autre moitié gagne plus ; il est calculé pour les salariés travaillant entre 35 et 40 heures en février 2006.